

Camp de jour 2021

Reconnaissance de risque - COVID-19

Le **nouveau coronavirus**, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

La Ville de Trois-Rivières et ses partenaires, via son programme de camp de jour, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant, la Ville de Trois-Rivières et ses partenaires ne peuvent garantir que votre ou vos enfants, ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal ne sera pas infecté par le COVID-19. De plus, sa participation aux activités pourrait augmenter ses risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En inscrivant votre ou vos enfants, vous acceptez les conditions suivantes :

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que mon ou mes enfants, ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par sa participation aux activités du programme de camp de jour de la Ville de Trois-Rivières et ses partenaires. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections ;
- 2) Je déclare que la participation de mon ou mes enfants ou de la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal aux activités du programme de camp de jour de la Ville de Trois-Rivières et ses partenaires est volontaire ;
- 3) Je déclare que mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal n'a pas ou n'ont pas présentés des symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours tels que :

- De la fièvre (chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus (température rectale) ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
 - L'apparition ou aggravation d'une toux;
 - Des difficultés respiratoires ou des essoufflements;
 - Une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;
 - Un mal de gorge;
 - Le nez qui coule ou une congestion nasale de cause inconnue;
 - Des nausées ou des vomissements;
 - Un mal de tête;
 - Un mal de ventre;
 - De la douleur musculaire;
 - Une fatigue intense;
 - Une perte importante de l'appétit;
 - De la diarrhée.
- 4) Si mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal éprouvent des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe ;
- 5) À moins de recommandations contraires de la Santé publique, si mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal vit dans la même maison qu'un cas confirmé de COVID-19, je m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour durant au moins 14 jours après le dernier contact avec ce cas confirmé.
- 6) Je déclare que mon ou mes enfants, ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal, ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada, ni dans aucune province à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours. Si mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal voyage à l'extérieur de la province de Québec après avoir signé la présente déclaration, je m'engage à ne pas me le ou les envoyer au camp de jour durant au moins 14 jours après la date de retour de voyage.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que la Ville de Trois-Rivières reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.